



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-369

Ottawa, le 3 août 2005

Radio Ville-Marie

Victoriaville (Québec)

Demande 2005-0796-5

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Radio Ville-Marie, en vue de proroger la date de mise en exploitation de l'émetteur de CIRA-FM Montréal à Victoriaville, autorisé par *CIRA-FM Montréal – nouvel émetteur à Victoriaville*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-471, 23 septembre 2003.
2. L'émetteur doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 23 septembre 2006, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant cette date. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise par écrit au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>